



**CENTRE D'ETUDES, DE SERVICES ET D'INFORMATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Etudes et formations en matière de marchés publics belges et européens et domaines connexes

Avenue Général Michel, 1^E / bte 20 B- 6000 CHARLEROI <http://www.esimap.be>
Tel : 071 / 70.06.65 Fax : 071 / 70.04.28 Mail : info@esimap.be

BULLETIN D'INSCRIPTION 2010-3 *

A renvoyer à : ESIMAP - Avenue Général Michel, 1 E - B- 6000 CHARLEROI
Fax : 071 / 70.04.28 Mail : info@esimap.be

Extrait de nos conditions générales

Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h avec repas inclus). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas de midi, les 2 ou 3 pauses café, les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription**. Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **65 EUR** pour frais administratifs d'annulation.

Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **65 EUR**.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2010-3 **

A renvoyer à : **ESIMAP - Avenue Général Michel, 1 E - B- 6000 CHARLEROI**

Fax : 071 / 70.04.28

Mail : info@esimap.be

Mme/Melle/M. (NOM) ¹ :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. : Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics ² :

OUI / NON Année :

Organisme :

TARIFS DEGRESSIFS POUR LE CYCLE DE FORMATION DE BASE 2010		
Module d'App générale	Ajout des modules suivants	Prix
M 1 (2 jrs)	0	580 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 1 au choix	805 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 2 au choix	950 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 3 au choix	1080 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 4 au choix	1195 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 5 au choix	1310 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 6 au choix	1440 EUR
M 1 (2 jrs)	+ tous les 7	1560 EUR
Sans le module d'app générale	Ajout des modules suivants	Prix
	1 au choix	330 EUR
	2 au choix	620 EUR
	3 au choix	840 EUR
	4 au choix	995 EUR
	5 au choix	1130 EUR
	6 au choix	1260 EUR
	tous les 7	1380 EUR

I. Formation de base du dernier trimestre 2010

S'inscrit au **Module d'Approche générale** (Bruxelles – Novotel Tour Noire) – mardi 21/09 et 28/09/2010 580 EUR ⁴

S'inscrit en outre au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée : *application des tarifs dégressifs*

Publicité	Sélection qualitative	Documents du marché	Traitement des offres	Exécution appr générale	Exécution travaux pratiq	Contentieux	CYCLE TOTAL
05/10/10	12/10/10	26/10/10	09/11/10	16/11/10	23/11/10	30/11/10	(1560 EUR)

II. Journées spéciales du dernier trimestre 2010 et Partenariat Extension UMONS

S'inscrit à la JS 1 sur la **Motivation formelle des décisions en matière de marchés publics** (Gembloux – BW Hotel Les 3 Clés)
Journée spéciale théorique à 330 EUR - jeudi 21/10/10 ⁴

S'inscrit à la UMS 1 sur la **Comparaison des offres et pondération des critères** (Mons – UMONS Faculté Warocqué)
Journée spéciale théorique à 300 EUR - jeudi 02/12/10 ⁴

S'inscrit en plus à la UMS 2 sur la **Pratique de la prise de décision lors de la passation de marchés publics** (Mons - UMONS)
Journée spéciale pratique en complément à la UMS 1 : les 2 jours à 550 EUR - jeudi 09/12/10 ⁴

- En acceptant les conditions générales d'inscription (voir sur notre site ou sur demande), **s'engage** à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP asbl n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA : BE 0 454.068.480)
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 EUR si inscrit à 5 journées du cycle de base) → pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. ⁶
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

Date : Cachet / accord :

Signature ⁷ :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Cocher le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)